

Monsieur le Président,

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

Les élections du 8 décembre dernier ont confirmé la position de Solidaires Finances Publiques comme première organisation syndicale de la DGFIP et Solidaires Finances comme 1ère fédération du ministère. Dans notre direction, avec un taux de participation exceptionnel de plus de 82 %, notre organisation syndicale confirme cette première position avec 37,23% des votes exprimés.

Malgré des modalités d'organisation de ces élections largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFIP, et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques, en sortent renforcées et légitimées. Le taux de participation à ce scrutin, tant au niveau local, qu'au niveau national, démontre une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFIP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité, tout à la fois combatif et force de propositions.

Cette légitimité syndicale a d'autant plus d'importance, qu'à compter de cette année, les nouvelles instances (issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019) se mettent en place, avec l'objectif tu, d'affaiblir les droits et garanties des personnels et fragiliser leur défense.

La conception du dialogue social qu'elles emportent est très en deçà des urgences sociales, et démontre, une fois encore, que l'État employeur cherche, avant tout, à aseptiser les phases de discussions et de concertations, et à minimiser ou éteindre toutes formes de protestations.

## **RÉFORME DES RETRAITES**

Cette formation spécialisée du CSAL se tient alors que tout le pays est traversé par une vague de mobilisation sans précédent, contre un projet de réforme des retraites que le gouvernement a choisi d'imposer au mépris des attentes d'une immense majorité de la population. Inutile de nous attarder à démontrer combien la nécessité et l'urgence à réformer notre système de retraite ne constituent qu'une stratégie qui, derrière une communication aussi démagogique que mensongère, vise à satisfaire une seule finalité : la baisse des dépenses publiques pour financer les baisses d'impôts vers les plus grandes entreprises et les plus riches de ce pays.

Solidaires Finances publiques déplore que le gouvernement, confronté à un tel niveau de désaveu de l'opinion publique ainsi qu'aux conclusions du rapport du COR qui dément une dynamique non contrôlée des dépenses de retraites, alimente des peurs et brandisse le spectre de la faillite en faisant croire à une absence d'alternatives possibles.

Et quand dans le même temps, est rendue publique la perquisition du parquet national financier dans 5 banques, dont 4 françaises, soupçonnées de blanchiment de fraude fiscale et de fraude fiscale aggravée, on se dit que le timing ne saurait démontrer plus clairement que les valeurs à l'œuvre dans cette portion de la société ne sont plus celles de la démocratie ni de la probité.

Rappelons que la pratique du CumCum consiste pour un actionnaire d'une entreprise à transférer à une banque française, la propriété de ses actions quelques jours avant la distribution de dividendes.

En France, les dividendes sur les actions de sociétés françaises, détenus par des clients étrangers sont soumis à des retenues à la source qui peuvent aller de 15 à 30%.

Cette opération de transfert temporaire de propriété d'actions permet de se soustraire à l'impôt et constitue au passage un gain pour les banques qui restituent ces titres à leurs propriétaires initiaux après versement des dividendes et moyennant rétribution.

Ce télescopage de l'actualité avec la réforme des retraites est purement fortuit mais on ne peut s'empêcher d'en relever l'ironie : il manquerait 13 milliards dans les caisses de retraites ; la pratique des CumCum aurait coûté 30 milliards à la France !

La solution n'est pas de nous faire travailler plus, mais bien de fournir les moyens effectifs de lutte contre la fraude fiscale et d'assurer le recouvrement des ressources fiscales éludées.

Le gouvernement a échoué à convaincre sur le fond de la nécessité de reculer l'âge de départ à la retraite et d'augmenter la durée de cotisations. Et dès lors, il n'a plus réussi à maintenir l'illusion quant à sa conception, toute d'hypocrisie, du dialogue social. Personne n'est plus dupe de ces écrans de fumée qu'ont représentés les phases de prétendues consultations, ces concertations où l'exécutif feint d'écouter sans entendre, après avoir pendant des semaines fermé la porte aux organisations syndicales.

Ce sont malheureusement les mêmes ressorts que l'on retrouve au niveau local, les mêmes méthodes gouvernementales sont déclinées à la DGFIP.

## **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Cette année 2023 s'est engagée sous de bien tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore notre administration et notre direction en matière de suppressions d'emplois. Sur ce point, nous réaffirmons qu'aucune suppression d'emplois n'est légitime. C'est pour cette raison que nous n'avons pas participé cette année encore à l'instance dédiée aux suppressions d'emplois, car nous ne pouvons apporter le moindre crédit à votre vision destructurante et mortifère de la DGFIP, mettant ainsi en péril les missions, les services et la santé physique et psychique des agentes et des agents. Vous avez eu, jeudi dernier, un petit aperçu des effets délétères de ces suppressions dans nos services.

La déclinaison, actée par la direction locale, des 22 suppressions d'emploi, ne relève que de votre seule responsabilité.

Rien dans les faits, rien dans le quotidien des services, rien dans l'exercice des missions, rien dans les attentes des usagères et usagers, rien dans les logiques de chaînes de travail et d'organisation du travail ne justifie vos arbitrages.

Nous réaffirmons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours et non à des emplois précaires de contractuel·les, de revaloriser significativement le régime indemnitaire de toutes les agentes et de tous les agents, et ce en dehors de toute logique trompeuse de mérite individuel.

En effet, si depuis des années la DGFIP tient le choc face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif. C'est ce collectif, et donc l'ensemble des agentes et des agents, qui doit être reconnu dans sa globalité.

## **CONTRAT D'OBJECTIF ET DE MOYENS : de la COM pour le COM**

Le premier CSAL boycotté comportait, contrairement à l'usage, un second point à l'ordre du jour et nous a privé, de fait, de la latitude de nous exprimer sur le COM.

Nous aurions pourtant pu vous dire que ce document n'est que le fruit d'une grossière entreprise de manipulation qui vise, sous couvert d'une prétendue démarche participative, à faire dire aux agents l'exact inverse de ce qu'ils nous font remonter au quotidien, une démarche qui vise à laisser croire qu'ils valident vos orientations et les déclinaisons concrètes qui en résultent.

Les diverses réformes ainsi engagées ont conduit à l'impasse dans laquelle notre administration se trouve aujourd'hui. NRP, démétropolisation, lignes directrices de gestion, ont eu pour résultante la casse des missions, la perte de technicité, la perte des repères, la dégradation des conditions de travail et corrélativement celle du service public. Et sur les mêmes sujets, le directeur général souhaite à nouveau concerter les agentes et agents de notre administration pour son nouveau contrat d'objectifs !?

Les agents qui ont accepté de jouer le jeu de cette pseudo-concertation et qui se sont impliqués, sont aujourd'hui très amers : la restitution issue du grand remue-méninge témoigne du gouffre abyssal qui sépare nos élites déconnectées du réel, des agentes et des agents en prise aux difficultés quotidiennes. On nage, dans les services, en plein désenchantement.

Et le DG pense sérieusement pouvoir renouveler le processus ?

Nos collègues attendent une reconnaissance de leur engagement, de leur professionnalisme et de leur technicité qui ne passe pas seulement par des mots. Ce ne sont donc pas la réflexion et la parole qui ont besoin d'être relancées mais bien l'écoute et le respect.

Et puisque l'on aborde la question du respect et de la reconnaissance des agents, nous ne saurions nous taire sur la nouvelle mouture de l'évaluation professionnelle. Elle semble n'être là que pour démontrer une fois de plus, la volonté de la DG d'encourager la « performance quantitative individuelle » qui casse chaque fois plus les collectifs de travail pourtant si fondamentaux et si chers aux agentes et agents.

## **LE DIALOGUE SOCIAL DANS LES NOUVELLES INSTANCES**

S'agissant de cette instance, à proprement parler, et dans l'attente d'un règlement intérieur qu'on nous promet pour septembre, nous souhaitons, d'ores et déjà, formuler un certain nombre d'exigences, afin que les nouvelles instances s'appuient, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, sur des règles et des pratiques historiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFP.

C'est au regard de cette exigence que Solidaires Finances Publiques 49 vous a rappelé, Monsieur le Président, par courriel en date du 27 janvier 2023, les obligations qui découlaient de la loi Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

L'article 47 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020, en particulier, rappelle que "*le comité social d'administration débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux*".

Ce même décret pose dans ses articles 48 et suivants, l'examen d'un certain nombre de sujets à débattre en CSAL (LDG, égalité professionnelle, RSU... ainsi que les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail en Formation spécialisée).

Pour poursuivre sur nos exigences, nous le réaffirmons, nous refusons de limiter notre participation en présentiel, dans les instances. Les circonstances qui ont prévalu pendant la période Covid et qui nous ont conduit à adapter nos pratiques à des contraintes exogènes impérieuses, ne justifient plus les modalités de convocation que vous nous avez soumises et que nous réfutons. Il en va, là aussi, de l'exigence d'un dialogue social de qualité.

De fait, dans l'attente de notre RI, nous ne pouvons que vous rappeler les termes du décret du 20 novembre 2020 relatif aux CSA qui dans son article 84 indique que les modalités pratiques de tenues de nos instances en visio sont soumises à des circonstances particulières et ne se tiennent dans cette configuration que si une majorité des représentants du personnel ne s'y oppose pas.

Dès lors, les contraintes immobilières ne sauraient constituer un prétexte à la limitation du nombre de nos représentants.

De même, compte tenu de la restriction de nos droits à préparation, nous exigeons que les instances soient convoquées sur des ordres du jour tenables et n'excédant pas un temps raisonnable compatible avec l'articulation vie privée/vie professionnelle ; ce qui serait un premier signe tangible de prise en compte de la question de l'égalité femmes/hommes. On ne peut, au regard des exigences que pose cette problématique, que déplorer une reconvoction en période de congés scolaires et un mercredi qui plus est.

## **LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS et LES RISQUES D'AGRESSION**

À cet égard, et pour poursuivre sur ce sujet, nous souhaitons réaffirmer notre adhésion à la désignation d'une référente diversité et égalité professionnelle et saluer l'initiative portée par la direction de réflexion commune sur la situation de l'égalité professionnelle dans le cadre de groupes de travail.

Nous regrettons néanmoins la programmation d'une visio sur ce thème, le 9 mars et son télescopage avec une initiative pilotée par la déléguée départementale aux droits des femmes à la DDETS, la même demi-journée.

En tout état de cause, nous rappelons que si le ministère indique s'inscrire dans un dispositif volontariste de prévention des discriminations, des agissements sexistes et des violences sexuelles, nous ne saurions nous satisfaire de belles déclarations d'intention. Un tel dispositif doit trouver une application concrète dans les situations auxquelles nous pouvons être confrontés.

Ainsi, allons-nous examiner des fiches de signalement qui révèlent des agissements sexistes et sexuels et nous pouvons d'ores et déjà vous dire que nous regrettons, même si prise en charge il y a eue, l'absence d'un protocole qui permette à l'agent de comprendre les actions à mener de sa propre initiative et celles qui relèvent de la Direction. Il est regrettable que les victimes soient confrontées au sentiment de ne pas être totalement informées et correctement accompagnées dans leur démarche de signalement.

Par ailleurs, ces signalements nous semblent devoir être traités avec une extrême réactivité, en ce sens qu'ils peuvent nécessiter des mesures de protection à l'égard des victimes.

Bien que le sujet soit présenté comme une priorité au niveau national, il apparaît à l'épreuve des faits, que nous fasse cruellement défaut, un cadre d'intervention qui, localement, garantirait la sécurisation de ce parcours de signalement, tant pour les agentes et agents que pour les acteurs préventeurs en charge de ce suivi.

De même, et alors qu'un groupe de travail national sur la sécurité de nos collègues dans l'exercice de leurs missions s'est tenu ce mardi 18 avril, Gabriel ATTAL, notre Ministre de l'Action et des Comptes Publics annonçait déjà, le 31 mars dernier, quelques premières mesures en faveur de la sécurité des agentes et agents en charge du contrôle fiscal.

Évidemment, ce sujet ne saurait se limiter à la sphère du contrôle fiscal mais ces éléments constituent des premières pistes à approfondir.

Ce que nous notons d'ores et déjà, avec satisfaction, ce sont les formulations de « *Tolérance zéro pour les actes d'opposition à contrôle, de menaces, d'intimidation ou de violence.* » et une « *Intransigeance absolue par rapport aux incivilités* ».

Le Ministre le rappelle « *La sécurité des agents de la DGFIP est -pour moi- une priorité absolue. Il n'est pas acceptable que des agents publics fassent l'objet d'intimidations, de menaces ou d'agressions dans l'exercice de leurs fonctions* ».

De ce point de vue, nous ne pouvons que réitérer la nécessité que les actes d'incivilités, les menaces verbales ou encore les agressions physiques fassent systématiquement l'objet d'une fiche de signalement de la part de nos collègues mais au-delà, comme Solidaires Finances Publiques l'a toujours exigé, que La Direction assure un premier niveau de réaction par l'envoi systématique d'un courrier de mise en garde et de rappel à la loi. Ceci dit, cette démarche désormais systématiquement initiée à notre grande satisfaction, ne saurait l'exonérer d'actions plus adaptées et proportionnées à la gravité des faits reprochés.

Là encore, l'examen des fiches de signalement, nous permettra de développer notre propos.

En lien et pour clôturer cette longue déclaration liminaire, nous tenons à vous préciser que si nous avons fait le choix de siéger, dans le contexte global rappelé en préambule, c'est bien pour réaffirmer que cette formation spécialisée à vocation à traiter des situations d'urgence qui transparaissent dans certaines fiches de signalement.

Pour satisfaire pleinement à cette urgence nous tenons à ce que ce sujet soit abordé en priorité et fasse l'objet de notre premier point à l'ordre du jour.